



EXTRAIT  
DU  
Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de MURS

-----  
Séance du 16 Septembre 2024  
-----

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
10	6	8	2	10

<u>Objet de la Délibération</u>	
Renouvellement du bail avec la société de chasse « La protectrice » sur la période 2025-2030	L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le neuf septembre 2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, M. ARENA Xavier.
DELIBERATION N°2024-CM1609-1	<p><u>Présents</u> : M. ARENA Xavier, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve, M. ACHARD Patrick, Mme HAESVOETS Patricia, M. VAYSON DE PRADENNE Bruno, M. Philippe BOUYGES</p> <p><u>Absents excusés</u> : NOLLET Catherine (procuration à Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve M. MALBEC Christian (procuration à M. ARENA Xavier)</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. ACHARD Patrick</p>

Délibéré :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de renouveler le bail avec l'association de chasse « La Protectrice » pour la location des terrains communaux, celui-ci arrivant à expiration le 31 décembre 2024.

Après lecture du projet de bail, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de :

- **APPROUVER** le bail de chasse présenté par M. le Maire pour la location des terrains communaux avec la société de chasse « La Protectrice » et tel que joint en annexe présente,
- **FIXER** le loyer annuel à la somme de 800 €,
- **AUTORISER** M. le Maire à signer le bail ainsi présenté.



**Le Conseil,  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère**

**Adopté à l'unanimité**

**Ainsi délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits  
( Suivent les signatures )**

**Pour copie conforme**

**Le Secrétaire de Séance**

**M. Patrick ACHARD**

**Pour extrait certifié conforme.**

**Maire  
Xavier ARENA**



Commune de  
**MURS**

Département de Vaucluse  
Arrondissement d'Apt

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400851-20240920-2024-CM1609-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/09/2024

Publication : 23/09/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT  
DU  
Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de MURS


-----  
Séance du 16 Septembre 2024  
-----

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
10	6	8	2	10

<u>Objet de la Délibération</u>	
Ajustement du montant de la prestation de collecte des encombrants  -  <b>DELIBERATION</b> N°2024-CM1609-2	<p>L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le neuf septembre 2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, M. ARENA Xavier.</p> <p><b>Présents</b> : M. ARENA Xavier, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve, M. ACHARD Patrick, Mme HAESVOETS Patricia, M. VAYSON DE PRADENNE Bruno, M. Philippe BOUYGES</p> <p><b>Absents excusés</b> : NOLLET Catherine (procuration à Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve M. MALBEC Christian (procuration à M. ARENA Xavier)</p> <p><b>Secrétaire de séance</b> : M. ACHARD Patrick</p>

**Délibéré :**

Vu le courrier de la Ressourcerie Apt Luberon reçu en Mairie le 17 juin dernier,

Considérant qu'il est précisé que cette structure connaît une diminution des  de l'Etat et qu'elle se voit contrainte, pour fonctionner, d'augmenter le tarif de sa prestation d'enlèvement d'encombrants,

Considérant qu'il est nécessaire de réajuster le montant de cette prestation, passant de 130 € TTC à 140 € TTC la demi-journée ;

Considérant la nécessité de poursuivre ce service sur la commune ;

Il est demandé au Conseil de délibérer.

Monsieur le Maire propose :

- D'APPROUVER l'ajustement du montant de la prestation de service de collecte des encombrants telle que susvisée, la passant à 140 € TTC la demi-journée ;
- D'ACCEPTER que ce nouveau tarif s'appliquera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent.

Le Conseil,  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère

Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits ( Suivent les signatures )

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance

M. Patrick ACHARD



Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
Xavier ARENA





Département de Vaucluse

Arrondissement d'Apt

EXTRAIT

DU

Registre des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de MURS

-----  
Séance du 16 Septembre 2024  
-----

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs	Votants
10	6	8	2	10

<u>Objet de la Délibération</u>	
Décision Modificative n°2 Budget Activités de Loisirs ALP 2024	L'an deux-mille-vingt-quatre, le seize septembre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Murs, convoqués le neuf septembre 2024, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, M. ARENA Xavier.
DELIBERATION N°2024-CM1609-3	<p><u>Présents</u> : M. ARENA Xavier, M. BRIEULLE André, Mme COELHO-COSTA Laure, Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve, M. ACHARD Patrick, Mme HAESEVOETS Patricia, M. VAYSON DE PRADENNE Bruno, M. Philippe BOUYGES</p> <p><u>Absents excusés</u> : NOLLET Catherine (procuration à Mme PETIT-DE-LA-RHODIERE Marie-Eve M. MALBEC Christian (procuration à M. ARENA Xavier)</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. ACHARD Patrick</p>

Délibéré :

Considérant l'erreur qui s'est glissée lors de la saisie informatique du budget ALP 2024 qui a conduit à minorer les recettes d'investissement à tort,

Considérant la nécessité de rétablir la correcte reprise des résultats du budget 2023 sur le budget 2024.

Vu la délibération n° 2024-CM2503-11 portant approbation du BP annexe « Activités de Loisirs et professionnelles - exercice 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de proposer d'ouvrir les crédits suivants :



**OUVERTURE DE CREDITS - section INVESTISSEMENT**

**CREDITS A OUVRIR**

Sens	Opération	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	10003	21	2135	Installations générales	+ 19 324.52 €
R			001	Excédent d'investissement reporté	+ 19 324.52 €

Le Conseil,  
Entendu l'exposé du rapporteur  
Délibère  
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits (Suivent les signatures)

Pour copie conforme

Le Secrétaire de séance

M. Patrick ACHARD

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Xavier ARENA